

Bénédition des couples homosexuels par l'Église : combien de confusions ?



Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 19 décembre 2023

Source [Boulevard Voltaire] : L'Église, par la voix du cardinal Victor Manuel Fernandez, nouveau préfet pour le dicastère pour la doctrine de la foi (ex-Saint-Office) et intime du pape François, vient de publier une déclaration, [Fiducia supplicans](#), signée par le pape François à la fin de son audience. Ce texte reconnaît au clergé la possibilité de bénir les couples homosexuels ou divorcés remariés. « Ça y est ! Le pape autorise la bénédiction des unions homosexuelles », peut-on lire à la une de journaux *mainstream*, un peu partout dans le monde.

Toutefois, bénir des personnes singulières – ce que l'Église a toujours fait, quelle que soit leur situation au regard de la morale catholique – et bénir des unions objectivement peccamineuses selon le catéchisme de l'Église catholique, ce n'est pas tout à fait la même chose...

Mais évidemment, dans une époque où règne la confusion, fille de l'ignorance, et où le christianisme devient minoritaire, dans une période où soigneusement l'opinion publique applaudira les avancées progressistes - réelles - du pape et taira tout aussi soigneusement ce qu'il a pu dire, par exemple, sur le respect de la vie, la déclaration *Fiducia supplicans* ajoute une (grosse) pierre au désordre dominant.

Que dit le texte publié le 18 décembre qui semble contredire [cette réponse](#) publiée il y a seulement deux ans par le même dicastère : « *L'Église dispose-t-elle du pouvoir de bénir des unions de personnes du même sexe ? REPONSE : Non.* » ?

[Lire la suite](#)

19/12/2023 01:00